

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mercredi 18 janvier 2023 à 19 heures
COMMUNE DE COULOBRES

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt trois, le dix huit janvier à 19 heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis à la salle du conseil de la mairie de Coulobres sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Gérard BOYER, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Gérard BOYER, Jean-Louis THERON, Joëlle MOLLLOT, Stéphanie FRAMPIER, Line CANOVAS, Emilie BEYRAND, Virginie TAIX

Absents & Excusés : Patrick ELBECHIR - Mathieu CAUMETTE - Bernard LEVERE

Procuration : 0

Dominique GUILLOTEAU ayant démissionné le 19 mars 2021, le nombre de conseillers en exercice est donc de 10.

Madame Line CANOVAS est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

La séance débute à 19 heures.

1 – Approbation du procès-verbal du 06 décembre 2022.

Procès verbal du 06 décembre 2022 approuvé à l'unanimité.

2 – Demande de partenariat et soutien au centre aéré Villamont Méditerranée

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association VILLAMONT-MEDITERRANEE a, en date du 23 décembre 2022, déposé un dossier de demande de subventions dans le cadre d'une demande de partenariat et de soutien « multi communal ».

Cette demande, portant sur un montant de 50€ pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité des membres présents, Monsieur Le Maire à mandater la somme de 50€ pour le compte de l'Association Villamont-Méditerranée.

Arrivée de Joëlle Mollot – 19H09

3 – Participation financière au repas des anciens du 22 janvier 2023 des accompagnants

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le tarif des repas des aînés de 2023 pour les administrés de moins de 65 ans.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide de fixer le prix du repas pour les administrés de moins de 65 ans à 30€.

4 – Analyses des offres pour l'Aménagement du Pech Bellonet

Dans le cadre de l'aménagement du Pech Bellonet de Coulobres en lieu de promenade, de loisir ou sportive, et suite à l'appel à candidature lancé le 17 octobre 2022, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les candidatures suivantes :

Pour le lot 1 : Terrassement – VRD

BRAULT TP	SARL FRANCES	AM SUD TP
21 375€ H.T.	26 789€ H.T.	21 622.20€ H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 7 voix pour et zéro voix contre,

Accepte l'offre du prestataire AM SUD TP pour un montant de 21 622.20€ HT.

Autorise M. Gérard BOYER, Maire à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Charge M. le Maire de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité.

Pour le lot 2 : Aménagements – Equipements

Office National des Forêts	123 995.67€ H.T.
-----------------------------------	------------------

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 7 voix pour et zéro voix contre,

Accepte l'offre du prestataire Office National des Forêts pour un montant de 123 995.67€ HT.

Autorise M. Gérard BOYER, Maire à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Charge M. le Maire de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité.

5 – Revalorisation du loyer du logement social de Coulobres

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'aucune revalorisation de loyer du logement social n'a été faite depuis au moins l'année 2018.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de suivre l'indice de référence de loyers (IRL) et de l'appliquer avec effet rétroactif depuis l'année 2018.

Monsieur le maire propose donc de revaloriser le loyer à 440€ à compter du 1^{er} mai 2023.

Le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Un courrier sera expédié au locataire informant le montant de loyer de 440€ à compter du 1^{er} juin 2023.

6 – Convention de remise de clefs pour l'accès au puits d'eau

CF DELIBERATION 2021/47 DU 14 DECEMBRE 2021

7 – Demande de subvention à l'Agglomération Béziers Méditerranée pour travaux d'investissements à l'école de Coulobres et autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de la commune d'effectuer quelques travaux d'investissements à l'école de Coulobres.

L'objectif de ce projet est d'investir avec une nouvelle climatisation et l'achat d'un lave-vaisselle pour la cantine. Pour cela, l'aide au financement pour la réalisation de ce projet par la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée via le biais du Fonds de soutien aux communes est indispensable.

Base subventionnable du projet = 963.83€

Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée	50%	481.92€*
Communes de Coulobres Fonds propres	50%	481.91€*

Montants exprimés en hors taxes

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le projet d'investissements pour l'école de Coulobres,
- **SOLLICITE** une subvention à la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée, par le biais du Fonds de soutien aux communes, au taux le plus élevé possible.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

8 – Demande de subvention à l'Agglomération Béziers Méditerranée pour travaux de rénovation du logement sociale et l'église et autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de la commune d'effectuer des travaux de rénovation du logement social et l'église de Coulobres.

Pour cela, l'aide au financement pour la réalisation de ce projet par la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée via le biais du Fonds de soutien aux communes est indispensable.

Base subventionnable du projet = 3 973.49€

Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée	50%	1 986.75€*
Communes de Coulobres Fonds propres	50%	1 986.76€

Montants exprimés en hors taxes

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le projet de travaux de rénovation du logement social et l'église de Coulobres,
- **SOLLICITE** une subvention à la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée, par le biais du Fonds de soutien aux communes, au taux le plus élevé possible.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Questions diverses :

- Distributeur de pains → le fournisseur a averti qu'il retirait la machine par manque de rentabilité
- Achat ou location d'un défibrillateur → des devis vont être proposés lors d'un prochain conseil, cet achat pourra faire l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du FSC. Prévoir une formation sur l'utilisation de l'appareil
- Demande d'emplacement d'un bar à vins ambulants → le conseil municipal ne juge pas opportun cette proposition
- La fête du vin à Coulobres → date prévisionnelle du 03 juin 2023 – prévoir cavistes + animateur + vaisselle à louer
- Etats des lieux de la SDF → un courrier de sensibilisation va être adressé aux responsables de section
- Vente du logement social → des estimations du bien ont déjà été faites, la question sera donc mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal
- Le toit au dessus de la SDF s'est en partie effondré → des devis pour travaux sont en cours

L'ordre du jour, étant épuisé, Monsieur Gérard BOYER lève la séance.
20h15

Le Maire
Gérard BOYER

